

Suis-je concerné.e ?

Je suis

- un.e dirigeant.e, un.e avocat.e, etc.
- une entreprise
- un laboratoire de recherche
- une filiale d'une entreprise étrangère en France
- ou une filiale française à l'étranger

Je suis confronté.e

- à une demande de communications par une autorité publique étrangère dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire

Je m'apprête

- à transmettre des informations sensibles à une autorité étrangère

Je saisis sans délais le SISSE

guichet unique interministériel dédié pour l'accompagnement des entreprises dans l'application de la loi n° 68-678 du 26 juillet 1968

guichet.sisse@finances.gouv.fr

Informations utiles

Pour toute question relative à la loi, contactez le SISSE ou votre référent régional, le DISSE



guichet.sisse@finances.gouv.fr

Pour plus d'informations, consultez :

Le site internet du SISSE



Le Guide Afep-Medef d'identification des données sensibles des entreprises, 2022



Comment réagir à une demande étrangère d'informations ?



Je saisis sans délais le guichet du SISSE

Exemples de situations



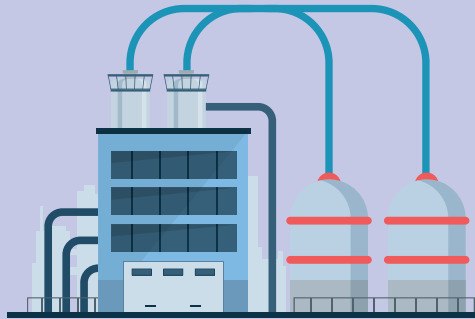
Je suis soumis à une procédure administrative ou judiciaire étrangère

- Une autorité étrangère me demande de lui transmettre des documents
- Je souhaite collaborer volontairement en envoyant des documents supplémentaires au soutien de mon action
- Une autorité étrangère prévoit de venir auditer le site de mon entreprise en France



Je souhaite m'autodénoncer auprès d'une autorité étrangère

- Je souhaite envoyer des documents à une autorité étrangère alors même qu'aucune procédure n'est ouverte à ce stade



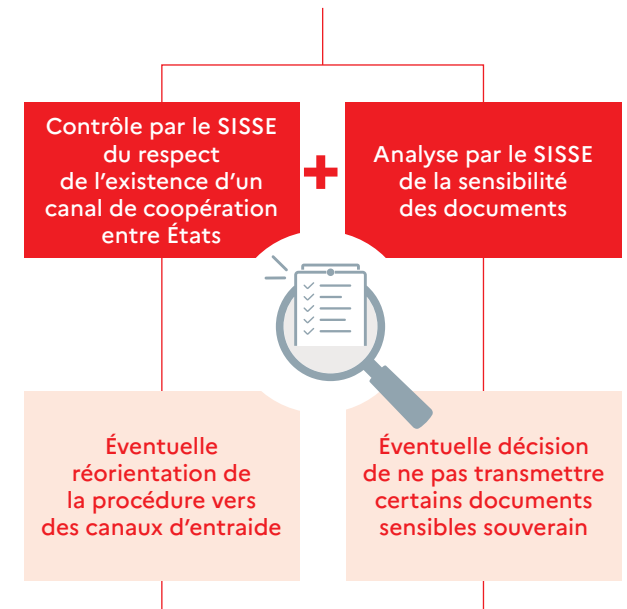
Je réalise une activité stratégique pour la souveraineté et je fais l'objet d'une demande d'informations sensibles

- Dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire étrangère, même si la communication est effectuée dans le cadre d'une coopération avec les autorités françaises ...
- ... ou à d'autres occasions impliquant des autorités étrangères: ex. participation à un appel d'offres, demande de certification, demande de financement auprès d'un organisme public ...

guichet.sisse@finances.gouv.fr

Me faire accompagner

Je saisis obligatoirement le SISSE
avant toute communication



Je reçois du SISSE un avis traduit en anglais

rappelant les modalités de transmission, et analysant si des documents sont sensibles

En tant que destinataire de l'avis,
je peux l'envoyer, avec sa traduction, à l'autorité étrangère